

Procès-verbal de la réunion du Conseil Municipal du 11 Décembre 2014

L'an deux mille quatorze, le onze du mois de décembre à vingt heures, le Conseil Municipal s'est réuni en session ordinaire, en Mairie, sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre MAZINGUE, Maire de la commune suite à la convocation du 05 décembre 2014.

Etaient présents : M. Jean-Pierre MAZINGUE, M. Daniel RONCHIN, M. Paul CANION, M. Joël DEHOVE, Mme Ludivine JOVENIAUX, Mme Séverine DELOBELLE, Mme Corinne BRUYER, Mme Maryse CARLIER, M. Alain CLOEZ, M. Gilles DE MACEDO, M. Guy FACQ, Mme Roxane GHYS, M. Cédric GREVIN, M. Christian JEUNE, M. René LECUYER, Mme Alice NAVEAU, M. Jean-Léon NOISETTE, M. Geoffrey PAUL, Mme Josy PICCOLI.

Secrétaire de séance : Mme Maryse CARLIER.



ORDRE DU JOUR

Tarifs 2015 du Service des Eaux
Tarifs 2015 de la Commune
Indemnité au géomètre du Cadastre
Décisions budgétaires modificatives : commune & service des eaux
Désignation d'un conseiller délégué pour l'étude et la mise en place d'un site informatique
Modification du tableau du personnel permanent
Modification du tableau du personnel non permanent (intervenants NAP)
Etude accessibilité des bâtiments et voiries - choix du bureau d'études
Appel d'offres pour l'approvisionnement en gaz
Nouvelle réglementation pour la distribution des produits biocides (raticides)
Informations diverses
Questions diverses

Préalablement à l'ouverture du Conseil Municipal, le Maire propose à celui-ci d'auditionner M. Pascal EVRARD, enseignant au collège de Poix du Nord, membre de la délégation qui s'est rendue au Rectorat le 2 décembre suite à l'information de la sortie du collège de Poix du Nord et des écoles primaires dès la rentrée 2015 du Réseau d'Education Prioritaire (REP).

Pour information, le collège de Poix du Nord était classé en Zone d'Education Prioritaire (devenue REP) depuis plus de 20 ans.

Ce positionnement permettait de bénéficier de classes à effectif réduit, d'actions de soutien, de moyens financiers complémentaires...

Une nouvelle répartition des REP est en cours au niveau national et, dans cette réorganisation, le réseau - comprenant les écoles de Bousies, Croix-Caluyau, Englefontaine, Hecq, Neuville en Avesnois, Poix du Nord, Preux au Bois, Salesches, Vendegies au Bois et le collège de Poix du Nord - est annoncé comme sortant du dispositif "REP" par le Ministère.

Une première rencontre de « pré-information » a eu lieu en mairie de Poix du Nord avec la Direction du Rectorat (M. Wasseberg & son adjoint), l'Inspecteur d'Académie (M. David), Mme la Principale du collège.

Suite à cette réunion, le Maire a informé les enseignants et les parents d'élèves.

Une demande d'audience a été immédiatement faite auprès du Rectorat.

Une délégation composée d'un élu, de 2 représentants des parents d'élèves et de 2 représentants du collège (un enseignant et un membre du personnel non enseignant) a été reçue par des directeurs académiques au Rectorat, le mardi 2 décembre à 11 heures, qui a confirmé cette sortie du Réseau d'Education Prioritaire tout en évoquant des « mesures transitoires ».

Les conséquences de cette décision génèrent de graves inquiétudes pour l'avenir de notre collège et de nos écoles : suppression de classes, de postes d'enseignants et non enseignants (santé, social), moins de moyens d'accès à la culture, arrêt du soutien scolaire, plus de coordinatrice de réseau...

A l'issue de la présentation faite par M. EVRARD, il apparaît urgent de tenir une réunion d'informations regroupant les enseignants du collège, les parents d'élèves, les élus des communes concernées.

Le Maire ouvre le Conseil Municipal et propose de prendre 2 délibérations :

1. De contester cette sortie du REP, de demander les critères précis pris en compte et d'organiser une réunion d'informations (enseignants, parents d'élèves, élus),
2. De demander que soient notifiées - par écrit - les mesures transitoires ou d'atténuations annoncées lors de la réunion au Rectorat.

1^{ère} délibération du Conseil Municipal contestant la sortie du REP, demandant les critères précis ayant amené cette décision et organisant dès que possible une réunion d'information :

Votants	19
Pour	19
Contre	0
Abstention	0

2^{ème} Délibération : demande au Rectorat de fournir le détail des mesures transitoires et d'atténuations de la sortie du dispositif "REP" :

Votants	19
Pour	18
Contre	0
Abstention	1

1. Tarifs 2015 du Service des Eaux :

Suite à la réunion de la commission des finances, en date du 10/12/2014, les propositions suivantes sont soumises au Conseil Municipal :

	2010	2011	2012	2013	2014	Proposition 2015
Prix du M ³	0.60	0.65	0.70	0.77	0.85	0.90
Abonnement 4 mois 15 M/M	6.50	7.00	7.50	8.00	8.50	9.00
Abonnement 4 mois 20 M/M	7.50	8.00	8.50	9.00	9.50	10.00
Abonnement 4 mois 30/40 M/M	11.00	11.50	12.00	12.50	13.00	13.50
Abonnement 4 mois 60/100 M/M	32.00	33.00	34.00	35.00	36.00	37.00
Taxe réouverture de compteur	20.00	20.00	20.00	20.00	20.00	20.00

Délibération du Conseil Municipal :

Votants	19
Pour	16
Contre	3
Abstention	0

2. Tarifs 2015 de la Commune :

a) Tarifs cantine & garderie :

Suite à la réunion de la commission des finances, en date du 10/12/2014, les propositions suivantes sont soumises au Conseil Municipal :

	01/2009	01/2011	12/2011	01/2013	01/2014	11/2014	Proposition 2015
Cantine Enfant	3.00	3.10	3.20	3.25	3.25	3.10	3.10

Le Maire rappelle que le prix du ticket de cantine a été ramené de 3,25 € à 3,10 € en réunion de Conseil Municipal du 01/09/2014.

Création le	03/2009	01/2011	12/2011	01/2013	01/2014	Proposition 2015
Cantine Adulte	4.50	4.60	4.60	4.65	4.65	4.65

Création le	04/2006	01/2012	01/2013	01/2014	09/2014	Proposition 2015
Garderie Matin	1.00	1.00	1.00	1.00		1.00
Garderie Soir	1.50	1.50	1.50	1.50		1.50
Garderie Pénalité	2.00	2.00	2.00	2.00		2.00
Garderie 1 heure					1.00	1.00

Délibération du Conseil Municipal sur la proposition des tarifs 2015 de la cantine et de la garderie :

Votants	19
Pour	16
Contre	0
Abstentions	3

b) Tarifs loyers de la commune :

Suite à la réunion de la commission des finances, en date du 10/12/2014, les propositions suivantes sont soumises au Conseil Municipal :

	2010	2011	2012	2013	2014	Proposition 2015
Poste (trimestre)	1.724,72	1.812,50	1.867,79	1.943,51	1.978,37	
Presbytère (mois)	775,00	775,00	794,85	819,29	825,76	825,76
Décors Fins (mois)	762,25	762,25	781,75	805,80	812,16	812,16
Pharmacie (à compter du 19/10/2012)	500,00	500,00	509,15	525,77	535,96	Libre 01/06/2014
Stock B	457,35	457,35	462,55	475,88		

Poste : La révision se fait mi-année sur la base d'un barème prédéterminé.

Presbytère & Décors Fins : l'indice trimestriel de référence est identique à celui de 2014, en conséquence, les loyers sont inchangés.

Stock B : le bail a été transféré à la "SAS Armand THIERRY" au 4^{ème} trimestre 2012 ; le notaire en charge du dossier a procédé à la réévaluation sur la base de l'indice trimestriel, soit un loyer de 1.548,96 €/trimestre (Conseil Municipal du 21/05/2014).

Le nouveau loyer sera déterminé fin juin 2015 sur la base de l'indice du 2^{ème} trimestre 2015.

Délibération du Conseil Municipal pour les tarifs "loyers" de la commune :

Votants	19
Pour	19
Contre	0
Abstention	0

c) Tarifs divers de la commune :

Suite à la réunion de la commission des finances, en date du 10/12/2014, les propositions suivantes sont soumises au Conseil Municipal :

	2010	2011	2012	2013	2014	Proposition 2015
Déballages (droit de place)	54	56	58	60	62	64
Autres déballages	19	20	21	22	23	24
Véhicules alimentaires (droit de place/mois)	11	12	13	14	15	16
Forains le M ²	0,25	0,25	0,25	0,25	0,25	0,25
Forains (minimum)	16	16	16	16	16	16
Forains par WE						Gratuit 2^{ème} W.E.
Inhumation par corps	23	23	24	24	24	24
Exhumation par corps	23	23	24	24	24	24
Caveau provisoire (10 ^{es} jours)	0,40	0,40	0,40	0,40	0,40	0,40
Caveau provisoire (les jours suivants)	0,25	0,25	0,25	0,25	0,25	0,25
Caveau provisoire (cas de force majeure)	gratuit	Gratuit	gratuit	gratuit	gratuit	gratuit
Concession le M ²	28	29	30	31	32	33
Vacation de police (service funéraire)	23	23	24	24	25	25
Columbarium (2 places)						700
Frais enregistrement						25
Plaques						25
Marché du samedi						Gratuit

Le Maire propose - en raison de la saison hivernale et dans le but de conforter le marché - de laisser la gratuité des emplacements. Cette option de gratuité sera revue courant juin 2015.

Délibération du Conseil Municipal pour les tarifs divers de la commune :

Votants	19
Pour	19
Contre	0
Abstention	0

d) Tarifs salles de la commune :

Suite à la réunion de la commission des finances, en date du 10/12/2014, les propositions suivantes sont soumises au Conseil Municipal :

Personnes de Poix du Nord :

	2010	2011	2012	2013	2014	Proposition 2015
Salle des Fêtes (banquet & chauffage)	260	275	290	305	320	335
Acompte	90	100	110	120	130	140
Salle des Fêtes (banquet)	213	225	237	250	265	280
Acompte	90	110	110	120	130	140
Salle des Fêtes (vin d'honneur & chauffage)	95	100	110	120	130	150
Acompte	40	40	45	50	55	70
Salle des Fêtes (vin d'honneur)	63	67	71	80	90	110
Acompte	40	40	40	50	55	70
Salle J. Bataille (banquet & chauffage)	147	160	170	180	200	210
Acompte	65	70	80	80	90	100
Salle J. Bataille (banquet)	110	123	130	140	155	170
Acompte	65	70	75	80	90	100
Salle J. Bataille (vin d'honneur & chauffage)	58	63	70	77	95	110
Acompte	25	30	35	35	45	55
Salle J. Bataille (vin d'honneur)	42	46	50	55	65	80
Acompte	25	30	35	35	45	55
Frais sonorisation (pour les sociétés)	/	/	/	/	/	/
Forfait livraison (tables ou chaises)	10	10	15	15	15	15

Personnes extérieures de Poix du Nord :

	2010	2011	2012	2013	2014	Proposition 2015
Salle des Fêtes (banquet & chauffage)	364	380	400	420	440	460
Acompte	155	160	170	180	190	200
Salle des Fêtes (banquet)	322	334	350	370	385	410
Acompte	155	160	170	180	190	200
Salle J. Bataille (banquet & chauffage)	187	200	215	230	250	270
Acompte	60	80	90	100	110	120
Salle J. Bataille (banquet)	156	169	184	200	220	240
Acompte	60	80	90	100	110	120

Après discussions et modifications prises en compte dans le tableau, les tarifs modifiés sont mis au vote.

Délibération du Conseil Municipal pour les tarifs des salles de la commune :

Votants	19
Pour	12
Contre	6
Abstention	1

e) Tarifs vaisselle de la commune :

Suite à la réunion de la commission des finances, en date du 10/12/2014, les propositions suivantes sont soumises au Conseil Municipal :

	2010	2011	2012	2013	2014	Proposition 2015
Table	1,80	1,80	1,90	1,90	2,00	2,10
Chaise	0,30	0,30	0,35	0,35	0,35	0,40
Couteau, verre, assiette	0,15	0,15	0,15	0,15	0,15	0,15
Grande marmite etc...	1,50	1,50	1,50	1,50	1,50	1,50

Délibération du Conseil Municipal pour les tarifs "vaisselle" de la commune :

Votants	19
Pour	19
Contre	0
Abstention	0

3. Indemnité au géomètre du Cadastre :

Le Maire informe le Conseil Municipal que le rôle du géomètre du cadastre consiste à métrer les nouvelles constructions et les extensions de constructions existantes afin de calculer l'assiette des impôts directs s'y rapportant.

Dans le passé, M. RAOULT effectuait cette mission complémentairement à sa fonction au service du cadastre.

Etant maintenant retraité et cette mission n'étant plus remplie par les services administratifs, il est proposé de retenir une proposition de M. RAOULT pour effectuer cette mission à titre privé, moyennant une indemnité forfaitaire annuelle de 1.500 €.

A titre d'information, cela peut représenter une trentaine de visites par an avec l'établissement des rapports s'y rattachant.

Délibération du Conseil Municipal pour l'indemnité de 1.500 € au géomètre du cadastre :

Votants	19
Pour	19
Contre	0
Abstention	0

4. Décisions budgétaires modificatives : Commune - Service des Eaux

a) Commune :

Le Maire propose au Conseil Municipal de transférer au titre de la section d'investissement la somme de 4.000 € de l'article 2313-068 (autres travaux de bâtiments) au profit de l'article 2188-047 (autres acquisitions de matériel).

Il s'agit essentiellement des acquisitions pour les illuminations de Noël, ce transfert permettant la récupération de la TVA.

Ce simple transfert n'entraîne aucune modification dans l'équilibre du budget.

Délibération du Conseil Municipal :

Votants	19
Pour	19
Contre	0
Abstention	0

b) Service des eaux :

Le Maire propose au Conseil Municipal de transférer dans la section de fonctionnement la somme de 1.400 € du poste 6378 au poste 673 (prélèvement sur le poste « autres impôts taxes et versement assimilés excédentaires » au profit du poste des « titres annulés sur exercices antérieurs ») concernant des factures définitivement non recouvrables ou des litiges ayant fait l'objet de transactions.

Ce simple transfert n'entraîne aucune modification dans l'équilibre du budget.

Délibération du Conseil Municipal :

Votants	19
Pour	19
Contre	0
Abstention	0

5. Désignation d'un conseiller délégué pour l'étude et la mise en place d'un site informatique :

Le Maire rappelle l'accord obtenu du Conseil Municipal de confier des missions ponctuelles en fonction des besoins à un ou plusieurs conseillers bénéficiant dans ce cas d'une délégation temporaire.

Il a été décidé lors d'un précédent Conseil Municipal (06/06/2014) que le financement de ces missions se ferait par affectation d'une retenue de 10 % sur les indemnités des élus (maire et adjoints).

Il est rappelé qu'une première mission d'une période de 3 mois relative à la préparation, la mise en place et le suivi du centre aéré a été effectuée par Jean-Léon NOISETTE.

Une deuxième mission d'une période initiale de 3 mois relative aux nouvelles activités périscolaires, à l'élaboration du projet, la recherche d'intervenants, la détermination des contenus, la mise en place d'un projet éducatif territorial et à l'ensemble de l'organisation pratique et du suivi de ces activités a été confiée à Christian JEUNE, cette mission a été prorogée de 2 mois et s'achève au 31/12/2014.

Une troisième mission d'une période initiale de 6 mois pour la mise en place d'un groupe de travail opérationnel relatif à la sécurité, la circulation et le stationnement dans la commune a été confiée à Alain CLOEZ et a débuté le 01/11/2014.

Dans la continuité, le Maire propose au Conseil Municipal de nommer 2 conseillers délégués pour mener conjointement la mise en place du site informatique de la commune ainsi que contribuer à l'étude de la réorganisation de l'informatique et de la téléphonie.

Il est proposé une mission de 6 mois confiée conjointement à Geoffrey PAUL et Roxane GHYS à partir du 01/01/2015, en précisant que l'indemnisation de cette mission sera répartie conjointement entre les 2 intervenants (soit 1/4 de l'indemnité des adjoints par conseiller délégué).

Délibération du Conseil Municipal (*ne prennent pas part au vote les personnes concernées*) :

Votants	17
Pour	16
Contre	0
Abstention	1

6. Modification du tableau du personnel permanent :

Le Maire informe le Conseil Municipal du retour dans les effectifs de Valérie DEPARIS au 01/01/2015 à l'issue de sa mise en disponibilité.

Dans un premier temps, Valérie DEPARIS reprendrait sur base de son horaire antérieur (9 h/semaine) puis passerait à mi-temps (soit 17 h 30/semaine) lors du départ en retraite de Marie-France TALMA (31/01/2015 ou 28/02/2015).

Délibération du Conseil Municipal :

Votants	19
Pour	19
Contre	0
Abstention	0

7. Modification du tableau du personnel non permanent (intervenants NAP) :

Le Maire propose au Conseil Municipal que 4 bénévoles du club des Chica's Dance (Amélie BOUFFLET - Sabine FERMON - Jennifer SOIGNEUX - Cécilia TONDEUR) bénéficient de l'indemnité de 15 € brut/heure versée aux autres intervenants de même catégorie, à compter du 01/01/2015.

D'autre part, il est proposé que Florence BAILLEUL intègre les NAP au 01/01/2015, sur la base de 2 heures/semaine pour une activité "hand-ball" sur la même base indemnitaire de 15 €/heure.

Délibération du Conseil Municipal :

Votants	19
Pour	19
Contre	0
Abstention	0

8. Création d'un contrat "emploi avenir" :

Le Maire informe le Conseil Municipal que, suite à la modification des conditions requises pour les contrats CAE pour les jeunes de moins de 26 ans, un de nos contrats "CAE" ne peut être prorogé. Par contre, ce jeune est éligible aux dispositions d'un contrat "emploi-avenir" (contrat à temps complet subventionné à hauteur de 75 % par l'Etat d'une durée pouvant atteindre 3 ans et incluant une formation).

Il est proposé au Conseil Municipal de créer ce poste d'emploi-avenir pour une durée de 2 ans (la période de CAE devant être déduite de la durée du contrat emploi-avenir).

Le coût estimé se situe dans une fourchette de 500 à 550 €/mois.

Un plan de formation doit être mis en place et un tuteur doit être nommé.

Délibération du Conseil Municipal :

Votants	19
Pour	18
Contre	0
Abstention	1

9. Etude "Accessibilité des bâtiments et voiries" choix du Bureau d'Etudes :

Pour cette étude, une dizaine de cabinets ont été sollicités : quatre ont manifesté leur intérêt et reçu le cahier des charges détaillé.

Sur ces 4 cabinets, l'un n'a pas répondu, un autre s'est désisté et 2 propositions ont été reçues :

- L'un du cabinet ACCESMETRIE, pour un montant de 7.200 euros T.T.C.
- L'autre du cabinet SOLEUS, pour un montant de 5.700 euros T.T.C.

La commission d'appel d'offres s'est réunie le 21/11/2014.

A la majorité, elle a émis une préférence pour le cabinet ACCESMETRIE malgré le coût plus élevé, essentiellement pour 2 raisons :

- Un projet détaillé particulièrement adapté aux demandes de la commune,
- De nombreuses références d'études de même nature dans des communes proches et de dimension comparable.

Le Maire propose au Conseil Municipal de retenir le cabinet ACCESMETRIE pour ces raisons et rappelle qu'une somme de 10.000 € avait été budgétée pour celle-ci.

Délibération du Conseil Municipal :

Votants	19
Pour	14
Contre	2
Abstentions	3

10. Appel d'offres pour l'approvisionnement en gaz :

Compte-tenu de la fin des tarifs réglementés, les communes doivent procéder à un appel d'offres pour la fourniture de gaz.

La date limite est en principe le 31/12/2014 avec possibilité de maintenir le contrat existant jusque 30/06/2015.

Le Maire demande en conséquence au Conseil Municipal à l'autoriser de lancer cet appel d'offres.

Délibération du Conseil Municipal :

Votants	19
Pour	19
Contre	0
Abstention	0

11. Nouvelle réglementation pour la distribution des produits biocides (raticides) :

Lors de la formation des agents techniques à l'utilisation des produits phytosanitaires et biocides, les agents ont été informés d'une nouvelle réglementation et ont remonté l'information.

A partir du 30/06/2015, l'éventuelle poursuite de la délivrance des produits type raticide nécessite une formation de l'ensemble des personnes concernées par cette délivrance, des règles de stockage strictes, des conditions de manipulation rigoureuse et une nécessité d'informations des utilisateurs sur les précautions à prendre et les risques encourus.

Face à ces contraintes nouvelles et à l'impossibilité pratique de les mettre en œuvre, il est proposé au Conseil Municipal d'arrêter la délivrance de ces produits au 30/06/2015.

Le contrat d'approvisionnement en cours serait limité à cette date.

Délibération du Conseil Municipal :

Votants	19
Pour	19
Contre	0
Abstention	0

12. Informations diverses :

a) Subvention de la salle des sports

Le Maire informe le Conseil Municipal que la 1^{ère} partie de la subvention du Conseil Général a été débloquée à hauteur de 353.000 € environ sur un total de 473.000 €.

Ce sont nos démarches coordonnées et insistantes auprès des élus qui ont permis ce dénouement favorable.

Il n'y a pas de date fournie pour le déblocage du solde.

b) Réunion avec le sous préfet

Après 2 reports par Monsieur le sous-préfet, la réunion a été annulée compte-tenu du départ de celui-ci.

13. Questions diverses :

↪ C.C.P.M. (Roxane GHYS)

Au niveau CCPM, Roxane GHYS, conseillère communautaire, informe que deux séjours de ski sont prévus pour les enfants de 12 à 15 ans en Italie, en février 2015, pour une durée d'une semaine à un prix de base de 750 € largement réduit pour les enfants bénéficiant d'une participation de la CAF.

De même, la candidature de Poix du Nord a été proposée pour des représentations théâtrales financées par la CCPM.

Poix du Nord devrait également bénéficier en 2015 d'une prestation des conteurs en campagne.

- ↵ **Vendredi 12/12/2014 à 18 h** : arbre de Noël pour le personnel communal, les enfants du personnel, les bénéficiaires de contrats, les intervenants NAP.
- ↵ **Mercredi 17/12/2014 à 19 h 30** : remise des fonds du Téléthon.
- ↵ **Vendredi 19/12/2014 à 18 h 30** : préparation des colis des aînés à la salle des fêtes.
- ↵ **Samedi 20/12/2014 à 8 h 30** : distribution des colis aux aînés.
- ↵ **Délivrance des permis de pêche** : le président de l'association a fait part des difficultés liées au fait que ceux-ci sont maintenant délivrés par informatique. Il a demandé l'aide de la commune n'ayant pas dans ses membres de personnes susceptibles de s'en occuper.
Geoffrey PAUL a accepté de prêter son concours et une première permanence se tiendra le samedi 20/12/2014.
- ↵ **Devenir de l'association "IMPROVIS BAND PODEEN"** : compte-tenu des difficultés rencontrées, le Maire a organisé avec la présidente et l'ensemble des membres une réunion de concertation. La très grande majorité des membres souhaite poursuivre mais est dépendante de la position de son chef.

Celui-ci a demandé un délai de réflexion et n'a pas encore fait connaître sa position.

Il devient cependant urgent d'être fixé quant au devenir de cette association sachant que celle-ci organise jusqu'à présent la brocante annuelle.

Monsieur le Maire déclare la séance close à 23 h 45.